

## Savoir-faire Analyser un texte

### Méthode

#### 1. Lire et identifier le texte

Indiquer :

- **Sa nature** : extrait d'ouvrage, de presse, de discours, de témoignage, d'interview, de texte officiel (par exemple un extrait de la Constitution, d'une convention, etc.).
- **Son auteur** : écrivain, journaliste, homme politique, citoyen...
- **Sa date** : texte d'aujourd'hui, du passé.
- **Son sujet** : thème du texte.

#### 2. Sélectionner les informations

Pour répondre aux questions posées, il faut :

#### ■ Choisir les informations dans le texte :

celles qui se rapportent à chacune des questions posées ; éventuellement classer ces informations et justifier leur choix.

- **Restituer l'information** : soit en relevant des mots et expressions du texte, soit en la formulant de manière personnelle.

#### 3. Ordonner les informations

Pour récapituler il faut :

- **Présenter les idées essentielles** du texte.
- **Expliquer ces idées par des arguments** pris dans le texte.

### Application

#### document Le droit de vote des étrangers en France

«Les citoyens de l'Union européenne résidant en France pourront participer aux élections municipales en mars 2011. Et si la Constitution n'est pas révisée d'ici là, une injustice flagrante va être consacrée : un Britannique, un Allemand, un Espagnol, même installés récemment chez nous, voteront, et c'est tant mieux ; mais un Marocain, un Malien ou un Canadien résidant chez nous depuis 10 ou 20 ans n'auront pas le droit de vote. Ces étrangers sans carte électorale paient pourtant des impôts, cotisent, participent à la richesse et au développement de leur commune. Peut-être même ont-ils des enfants français (...). Mais alors,

pourquoi ces étrangers ne demanderaient-ils pas la nationalité française ? Ce n'est pas si simple. La procédure de naturalisation est, chez nous, un parcours du combattant (...). “Je ne trouve pas du tout choquant qu'un étranger tienne à garder sa nationalité. Je ferais peut-être la même chose si je m'installais aux États-Unis ou ailleurs”, affirme le maire de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). “Cela n'empêche pas de participer à la vie locale et de se sentir impliqué dans la vie de la cité, comme n'importe quel habitant.” »

Télérama n° 2616, 1<sup>er</sup> Mars 2000.

### Questions

#### 1. Lire et identifier le texte

- Présentez la nature de ce document, son auteur et sa date.
- Indiquez en une phrase le thème du texte.

#### 2. Sélectionner les informations

- Qui sont les étrangers évoqués dans ce texte ? Classez-les en deux catégories et justifiez votre choix.
- Relevez deux extraits de phrases justifiant pour les étrangers non-européens le droit de voter en France aux élections municipales de leur commune de résidence.

e. À quelle condition ces étrangers non-européens pourraient-ils voter ?

f. Quel argument avance le maire de Saint-Denis pour rendre légitime le droit pour les étrangers non-européens de voter aux élections municipales ?

#### 3. Ordonner les informations

g. Récapitulez en répondant en quelques phrases à la question suivante : les étrangers ont-ils le droit de voter en France ? Justifiez vos réponses par des éléments pris dans le texte.

# Sujet 1 Les droits et les obligations du citoyen

## Doc. 1 Le recensement

**Se faire Recenser donne des Droits**

- Inscription sur les listes électorales
- Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- Inscriptions aux examens et concours
- Permis auto et moto

Filles et Garçons âgés de 16 ans, de nationalité Française, faites-vous Recenser à la mairie.

Le Recensement est obligatoire, informez vous dans votre mairie ou sur internet : <http://www.defense.gouv.fr>

« Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise (...) Elle sera demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales. » (Ministère de la Défense, 2001)

## Doc. 2 Être citoyen

« Le citoyen, c'est celui qui participe de son plein gré à la vie de la cité. Il partage avec ses concitoyens le pouvoir de faire la loi (...); le pouvoir d'élire et le cas échéant, d'être élu. Si tu fais la loi, il est normal que tu lui obéisses. Ça s'appelle le civisme (...). Et si tout le monde s'arrangeait pour ne pas payer d'impôts, il n'y aurait plus de gendarmes, ni de lycées, ni d'hôpitaux, ni d'éboueurs, ni d'éclairage public, parce qu'il faut de l'argent à l'État ou à la ville pour entretenir tous ces services. »

Regis Debray, *La République expliquée à ma fille*, le seuil, 1998.

## Doc. 3 Ce que dit la loi



### Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789

**Art 1.** « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

### Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958

**Art. 3.** « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum (...). Sont électeurs tous les nationaux français, majeurs des deux sexes. »

## QUESTIONS

1. **Qu'est-ce que le recensement ? À quel droit politique donne-t-il accès ? Comment permet-il au citoyen d'accomplir son devoir de Défense (doc. 1) ?**
2. **Relevez dans le texte deux droits et deux obligations du citoyen (doc. 2). À partir d'un argument du texte, expliquez ce qu'est le civisme.**
3. **Montrez que les documents 1 et 2 illustrent l'égalité des droits garantie par les extraits de la Constitution (doc. 3).**

## PARAGRAPHE ARGUMENTÉ

À l'aide des documents et de vos connaissances, rédigez un paragraphe d'une quinzaine de lignes présentant les droits et les obligations du citoyen en France.